

Police de proximité

Question

Le 18 juin 2008, le Grand Conseil a adopté la loi sur la police de proximité.

Nous avons déploré, durant les débats, le maigre effectif prévu pour le secteur d'Estavayer-le-Lac, Cheyres et Cugy pour assumer le travail de proximité de la gendarmerie, sur le terrain, à l'horizon 2010. Actuellement le travail de proximité est assuré par un effectif réduit de la police territoriale, logée au Château de Chenaux à Estavayer-le-Lac, propriété de l'Etat. Ces locaux sont architecturalement cachés et d'accès plutôt difficile pour le public. Son accessibilité par véhicule n'en est pas plus aisée.

Le Château de Chenaux doit être réaménagé à moyen terme. Pourquoi ne pas profiter de cette restructuration architecturale pour sortir ce poste de gendarmerie de son contexte actuel et de le loger en pleine ville d'Estavayer-le-Lac, à un endroit bien visible et accessible de tous. L'Etat donnerait ainsi un premier signe tangible en direction d'une police de proximité et améliorerait aussi la collaboration sur le terrain avec la police communale.

L'Etat pourrait-il étudier la délocalisation du poste de gendarmerie d'Estavayer-le-Lac en pleine ville, avec pignon sur rue, de façon à améliorer la proximité de la gendarmerie avec la population et la police locale ?

Le 5 décembre 2008

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat répond comme suit à la question posée par le député Michel Zadory.

1. L'action de police de proximité se développe par la présence des agent-e-s en particulier dans les lieux à risques, par les contacts avec la population et les milieux concernés ainsi que par le partenariat dans la résolution des problèmes. Elle est donc basée et bâtie plus sur l'activité concrète des agent-e-s dans le terrain que sur l'implantation des postes de police. Cela dit, la présence d'un poste de police dans une cité améliore la visibilité de la police de proximité et peut contribuer à accroître le sentiment de sécurité.
2. Le bâtiment abritant le poste de police d'Estavayer-le-Lac doit répondre aux exigences suivantes:
 - a) Surface suffisante pour les bureaux de 5 agent-e-s ;
 - b) Possibilité de disposer de locaux d'audition et de garde à vue ;
 - c) Places de parc sécurisées pour les véhicules de service ;
 - d) Disponibilité de la fibre optique pour le raccordement au réseau de l'Etat, ou possibilité d'installer la fibre optique à des coûts raisonnables.

Le château de Chenaux, qui abrite depuis longtemps le poste de police d'Estavayer-le-Lac, répond à ces exigences. Situé à proximité de la cité, il est aussi facilement accessible pour les utilisateurs. En outre, il présente l'avantage de réunir sous un même toit plusieurs services de l'Etat, à savoir la Préfecture de la Broye, la Police cantonale, le Registre foncier et l'Etat civil. Cette situation permet de dégager des effets de synergie et

de limiter les coûts d'exploitation. Le déplacement du poste de police vers la cité n'est dès lors pas à l'ordre du jour pour le moment.

Cela dit, plusieurs services cantonaux occupent des locaux en location dans divers immeubles de la cité d'Estavayer-le-Lac. Il s'agit de la Justice de paix, du Tribunal d'arrondissement, de l'Office des poursuites, de l'Office régional de placement et du Service psycho-social. Or, l'Etat de Fribourg poursuit une politique immobilière qui préconise une meilleure utilisation des bâtiments dont il est propriétaire, ainsi qu'une diminution des locations. Ainsi, un éventuel futur réaménagement des locaux au château de Chenaux devra permettre un aménagement susceptible de répondre aux besoins et aux exigences du plus grand nombre des unités administratives, en tenant compte notamment des accès aux personnes handicapées.

3. Dans ce sens, la Police cantonale pourrait être appelée un jour à quitter le château si d'autres locaux adaptés lui étaient présentés. Pour l'instant, un tel déplacement n'est cependant pas urgent, ni sur le plan du fonctionnement de la police, ni sous l'angle de la conservation du bâtiment.

Fribourg, le 9 juin 2009